

**Décision du 3 avril 2024 portant délégation de signature.  
Annule et remplace**

**Le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat Ile de France,**

Vu le code de l'artisanat modifié,

Vu le décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre -Val de Loire, Corse, Grand-Est, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées -Méditerranée,

Vu la délibération portant élection de Monsieur Francis Bussièrre en qualité de président lors de l'assemblée générale constitutive extraordinaire qui s'est tenue le 15 novembre 2021,

Vu le règlement intérieur,

Vu la proposition du secrétaire général,

Vu l'agrément des membres du Bureau en date du 25 mars 2024.

Considérant la réorganisation des directions de la formation et du développement économique,

**Décide,**

**Article 1 : Formation initiale**

**1.1-Délégation est donnée pour signer les conventions OPCO, les certificats de réalisation, les conventions d'aménagement de formation en CFA, les conventions de l'aide au permis, les bordereaux de versement de l'aide au permis, les conventions de stage en entreprise, les décisions de réussite formation/module, les PV des jurys pour les titres et les diplômes délivrés uniquement par la CMA IDF aux personnes suivantes :**

- M. Romuald Carré directeur de l'IMA Pays de Meaux,
- M. Cédric Lorente directeur de l'IMA Melun Val de Seine,
- M. Bruno Chaniol directeur de l'IMA du Pays de Montereau ;
- Mme Xavièrre Roy, responsable d'unité administrative et pédagogique au CFA de Versailles compris l'antenne de Mantes la Jolie,
- M. Jean Susini, responsable d'unité administrative et pédagogique au Campus des métiers et de l'entreprise de Bobigny,
- Mme Marie-Line Notte, responsable d'unité administrative et pédagogique au CFA du Val de Marne,
- Mme Melanie Monde, responsable d'unité administrative et pédagogique à l'IMA Val Parisis,
- M. Philippe Nicaise, responsable d'unité administrative et pédagogique à l'IMA Pays de France,
- Mme Leila Laroux, responsable d'unité administrative et pédagogique à l'IMA Cergy ;
- M. Laurent Luce, chargé de mission à l'EIAP ;

En cas d'absence ou d'empêchement d'une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus, la délégation est conférée à Mme Sandrine Teil, directrice adjointe de la formation.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus et de la directrice adjointe de la formation, la délégation est conférée à Mme Laura Gasser, directrice de la formation.



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**1.2-**Une délégation de fonction d'ordonnateur des dépenses est accordée aux personnes désignées ci-dessus dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant des fonctions d'ordonnateur des dépenses dans la limite de 2 000 euros par demande d'engagement de dépenses compris l'ensemble des transactions informatiques afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement d'une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus, la délégation est conférée à Mme Sandrine Teil, directrice adjointe de la formation.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus et de la directrice adjointe de la formation, la délégation est conférée à Mme Laura Gasser, directrice de la formation.

## **Article 2 : Formation continue**

**2.1-**Délégation est donnée pour signer les subrogations de paiement, les accords- convention de financement, les contrats-convention formation, les convocations de stage et aux examens, les attestations de suivi de formation, les attestations de fin de stage, les contrats de professionnalisation, les décisions réussite formation / module, les conventions de stage en entreprise aux personnes suivantes :

### **Paris :**

- M.Laurent Luce, chargé de mission à l'EIAP
- Mme Nadine Jouannic, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- M.Thibaut Dujardin, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

### **Seine et Marne :**

- M.Romuald Carré, directeur de l'IMA Pays de Meaux,
- M. Cédric Lorente, directeur de l'IMA Melun Val de Seine,
- M. Bruno Chaniol, directeur de l'IMA du Pays de Montereau,
- Mme Hélène Tellier, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- M.Sébastien Bonnelucq, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

### **Yvelines :**

- Mme Xavièra Roy, responsable d'unité administrative et pédagogique au CFA de Versailles compris l'antenne de Mantes la Jolie,
- M.Henry Maillard, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- Mme Catherine Saunier, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

### **Essonne :**

- Mme Aicha Lehleb, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- Mme Ophélie Trony, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

### **Hauts de Seine :**

- Mme France-Lise Pioche, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- Mme Séverine Baranger, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

### **Seine Saint Denis :**

- M. Jean Susini, responsable d'unité administrative et pédagogique au Campus des métiers et de l'entreprise de Bobigny,
- Hocine Zerouali, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences
- Philippe Viniane, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,



ÎLE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly • S0315 • 75592 Paris Cedex 12 • +33 1 80 48 26 00 • [contact@cma-idf.fr](mailto:contact@cma-idf.fr) • [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr) Siret : 130 027 972  
00012 • N° Organisme de formation : 11756120375Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020



**Chambres**  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**Val de Marne :**

- Mme Marie-Line Notte, responsable d'unité administrative et pédagogique au CFA du Val de Marne,
- Mme Julie Baranton, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,
- M.Christophe Deniau, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,

**Val d'Oise :**

- Mme Mélanie Monde, responsable d'unité administrative et pédagogique à l'IMA Val Parisis,
- M.Philippe Nicaise, responsable d'unité administrative et pédagogique à l'IMA Pays de France,
- M.Leila Laroux, responsable d'unité administrative et pédagogique à l'IMA Cergy,
- M.Yves Cojandassamy, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences
- M.Lauriane Desmaris, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises.

En cas d'absence ou d'empêchement d'une ou de plusieurs personnes désignées ci-dessus, la délégation est conférée à chaque directeur territorial pour son territoire:

**Paris :** Mme Arabelle Chambre- Foa,

**Seine et Marne :** M.Bruno Bonnet,

**Yvelines :** Mme Evelyne Cazautets,

**Essonne :** Mme Virginie Vallée,

**Hauts de Seine :** M.Frédéric Cuchet,

**Seine Saint Denis :** M.Come Tété,

**Val de Marne :** M.David Rizzoli,

**Val d'Oise :** M.Olivier Salat.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une ou de plusieurs personnes désignées ci-dessus et d'un ou de plusieurs directeurs territoriaux, la délégation est conférée à Mme Laura Gasser, directrice de la formation.

**2.2-Délégation est donnée pour signer les certifications répertoire spécifique aux responsables de pôle :**

**Paris :**

- Mme Nadine Jouannic, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- M.Thibaut Dujardin, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

**Seine et Marne :**

- Mme Hélène Tellier, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- M.Sébastien Bonnelucq, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

**Yvelines :**

- M.Henry Maillard, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- Mme Catherine Saunier, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

**Essonne :**

- Mme Aicha Lehleb, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- Mme Ophélie Trony, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

**Hauts de Seine :**

- Mme France-Lise Pioche, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,
- Mme Séverine Baranger, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,

**Seine Saint Denis :**

- Hocine Zerouali, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences
- Philipe Viniane, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises,



**ÎLE-DE-FRANCE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté - Égalité - Fraternité

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE**

72-74, rue de Reuilly • S0315 • 75592 Paris Cedex 12 • +33 1 80 48 26 00 • [contact@cma-idf.fr](mailto:contact@cma-idf.fr) • [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr) Siret : 130 027 972 00012 • N° Organisme de formation : 11756120375 Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**Val de Marne :**

- Mme Julie Baranton, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises
- M.Christophe Deniau, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences,

**Val d'Oise :**

- M.Yves Cojandassamy, responsable du pôle développement des entreprises et des compétences
- M.Lauriane Desmaris, responsable du pôle créateurs et jeunes entreprises.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs responsables de pôle, la délégation est conférée à chaque directeur territorial pour son territoire :

**Paris :** Mme Arabelle Chambre- Foa,

**Seine et Marne :** M.Bruno Bonnet,

**Yvelines :** Mme Evelyne Cazautets,

**Essonne :** Mme Virginie Vallée,

**Hauts de Seine :** M.Frédéric Cuchet,

**Seine Saint Denis :** M.Come Tété,

**Val de Marne :** M.David Rizzoli,

**Val d'Oise :** M.Olivier Salat.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'un ou de plusieurs responsables de pôle et d'un ou plusieurs directeurs territoriaux, la délégation est conférée à Mme Laura Gasser, directrice de la formation.

**Article 3 : T3P**

**3.1-Délégation** est donnée à Mme Christelle Pesquié, responsable régional T3P pour signer les convocations admissibilité/admission, les attestations de réussite à l'admissibilité à l'examen, les notifications d'échec à l'admissibilité, les attestations de présence à l'examen, les avis circonstanciés d'ajournement à l'admission, les réponses aux réclamations /recours.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation est attribuée Mme Laura Gasser, directrice de la formation.

**3.2-Délégation** est donnée à Mme Christelle Pesquié, responsable régional T3P pour signer les attestations d'aptitude professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation est conférée à Mme Laura Gasser, directrice de la formation.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la responsable régional T3P et de la directrice de la formation, la délégation est conférée à chaque directeur territorial pour son territoire :

**Paris :** Mme Arabelle Chambre- Foa,

**Seine et Marne :** M.Bruno Bonnet,

**Yvelines :** Mme Evelyne Cazautets,

**Essonne :** Mme Virginie Vallée,

**Hauts de Seine :** M.Frédéric Cuchet,

**Seine Saint Denis :** M.Come Tété,

**Val de Marne :** M.David Rizzoli,

**Val d'Oise :** M.Olivier Salat



ÎLE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly • S0315 • 75592 Paris Cedex 12 • +33 1 80 48 26 00 • [contact@cma-idf.fr](mailto:contact@cma-idf.fr) • [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr) Siret : 130 027 972 00012 • N° Organisme de formation : 11756120375Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020

**Article 4 : Entrée en vigueur**

Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication et se termine en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Elle remplace et annule l'ensemble des précédentes décisions de délégation de signature ayant le même objet.

**Article 3 : Subdélégation**

Toute subdélégation est interdite.

**Article 5 : Publication**

Cette décision est publiée sur le site internet de la CMA Ile de France.

Fait à Paris, le 3 avril 2024.

**Francis Bussière,**  
Président de la Chambre de métiers  
et de l'artisanat Ile de France.



